

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UNIVERSITE
DU JEUDI 14 FEVRIER 1985

MEMBRES PRESENTS :

COLLEGE A : MM. FLORENT, GIUSTO, MALVACHE

COLLEGE B : MM. MOREL, OBERDORFF

COLLEGE C : MM. COFFIGNIEZ, DELCOURT

COLLEGE ATOS : Mmes FRANCE, HAYOIT, M. SUBILLE

COLLEGE ETUDIANTS : MM. HARBONNER, LEBOUÇ.

COLLEGE DES PERSONNALITES EXTERIEURES :

M. DELFORGE représentant la Chambre de Commerce d'AVESNES

M. GRIMALDI, Sénateur de LE CATEAU, représentant la Région

M. KLOECKNER, représentant la Chambre de Commerce de VALENCIENNES

MEMBRES DE DROIT :

M. POIRSON, représentant Monsieur le Recteur ;

M. RENZI, Secrétaire Général de l'Université ;

M. VAN CEULEBROECK, Agent Comptable de l'Université.

MEMBRES INVITES :

Mme QUENY

MM. OBERT, SOENEN.

MEMBRES EXCUSES :

Mme LUBRANI représentant Monsieur le Ministre Jean LE GARREC

MM. BODART, CARPENTIER, MORIAMEZ, MOTRITCH, NATUREL, PHILIPPE.

ONT DONNE POUVOIR :

M. AUTEM à M. COFFIGNIEZ

MM. BERA et DELQUIGNIES à M. KLOECKNER

M. BODART à M. DELFORGE

MM. BOURTON et COQUET à M. GIUSTO

M. OUDIN à M. FLORENT

M. PARENT à M. GRIMALDI

M. TAISNE à M. MALVACHE.

ORDRE DU JOUR :

- I - Informations du Président ;
- II - Bilan sur l'enquête des T.U.C. ;
- III - Réflexion sur le rôle des oeuvres universitaires ;
- IV - Répartition budgétaire des recettes pour l'année 1985 ;
- V - Réflexion sur les missions de l'Université.

Monsieur le Président ouvre la séance. Il remercie les membres présents du Conseil et souligne particulièrement la présence de Monsieur POIRSON, représentant Monsieur le Recteur et de Monsieur GRIMALDI, représentant la Région. Il présente les excuses de Madame LUBRANI, représentant Monsieur le Ministre Jean LE GARREC, de Monsieur BODART représentant Monsieur le Sénateur-Maire de la Ville de VALENCIENNES, de Monsieur MORIAMEZ, représentant le Président à une réunion sur les réseaux câblés, de Monsieur BOURTON représentant le Président à une réunion au Rectorat sur l'"Informatique pour Tous".

I - INFORMATIONS DU PRESIDENT ET DECISIONS

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil la triste nouvelle du décès accidentel de Monsieur Maurice HANNART, Président du Conseil Economique et Social Régional.

Les étudiants de la M.S.T.C.F. vont aider les contribuables de VALENCIENNES et de CAMBRAI qui le désirent, à remplir leur déclaration d'impôts.

Le nombre d'étudiants inscrits est de 4 480, soit 16% d'augmentation depuis l'an dernier et 37,5% depuis 2 ans. Cela pose quelques problèmes de locaux et d'encadrement.

Monsieur SCHWARTZENBERG, lors d'une conférence de presse, a annoncé la mise en place du programme "Informatique pour Tous".

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité du cadre de vie 25 millions vont être distribués par le Ministère de l'Education Nationale pour la rénovation de certains bâtiments. Nous espérons figurer parmi les 33 établissements qui doivent être retenus.

Un nouveau système de rémunération des chercheurs va être mis en place. Un "bonus" sera attribué aux chercheurs qui prennent des contrats ou qui participent à la formation continue. 400 possibilités d'année sabbatique en 1985 pour 400 enseignants chercheurs.

Monsieur L'Agent Comptable a un mandat de 4 ans qui se termine le 30 septembre 1985. Il a émis le voeu de poursuivre son mandat. Le Président a donné un avis extrêmement favorable. Monsieur L'Agent Comptable exerce également les fonctions de Chef des Services Financiers.

.../...

Un renouvellement des membres du Conseil du CITI a été effectué. Le Président et deux membres de l'Université doivent y participer. Monsieur le Président propose Monsieur MAYEUR, en tant que Chef du Service Informatique Messieurs DELANNOY ou RAVIART ou MILLOT, selon leur disponibilité.

Les frais de dossier inclus dans les droits d'inscription ont été portés à 20 F, la Commission Vie de l'Etudiant et la Commission des Finances ont donné des avis favorables. Le Président qui avait retardé cette mesure propose au Conseil de la mettre en application cette année. Les membres du Conseil sont d'accord à l'unanimité.

Le Docteur CACHERA, Directeur du Centre de Médecine Préventive va créer une Association intitulée "Centre Médico Social de l'Université". Il souhaite avoir parmi les membres de cette association des représentants de l'Université. Le Conseil mandatera certains de ses membres. Cette Association pourra bénéficier de subventions de la D.A.S.. Il est prévu d'organiser des cours de secourisme.

Monsieur AUTEM pourrait accepter d'être "Monsieur ECONOMIE". Ce n'est pas un rôle facile.

Avis favorable pour ces différents points.

II - BILAN DE L'ENQUETE SUR LES T.U.C.

L'enquête menée par Monsieur le Secrétaire Général sur les besoins en T.U.C. a fait apparaître 48 demandes émanant de toutes les U.E.R. et services de l'Université. Les niveaux demandés sont en général élevés : BEPC, BEP, BAC, BTS Electronique. Il ne sera peut-être pas facile de les trouver.

Les T.U.C. travailleront dans les services le matin et auront des cours l'après-midi. Le but sera de les préparer à l'E.S.E.U. Les cours comprendront 4 H de Français et Techniques d'Expression, 4 H de Mathématiques et 4 H soit d'Anglais soit de Physique. Au total 12 H.

Le coût de la formation est de 2 700 F par stagiaire soit 225 F par mois.

Ces cours pourraient être éventuellement ouverts aux T.U.C. engagés dans les municipalités.

Les T.U.C. toucheront 1 200 F par mois de l'Etat et un supplément de 500 F maximum en liquide^{ou} en nature pour faire face aux frais de transport et de repas.

Les T.U.C. seront pris en charge financièrement soit par l'UER, si elle dispose de crédits, soit par les Services Généraux dans le cas contraire.

La Convention devrait être signée dans un délai de 6 semaines.

Madame FRANCE demande si les T.U.C. seront choisis automatiquement dans l'arrondissement.

Monsieur DELFORGE pense que si l'A.N.P.E. de VALENCIENNES ne peut fournir, elle s'adressera aux agences des villes environnantes.

Monsieur RENZI signale que le choix de T.U.C. habitant hors de VALENCIENNES entraînerait des frais de déplacement supplémentaires.

Monsieur KLOECKNER fait part de l'inquiétude de nombreux artisans qui craignent la concurrence des T.U.C.

Monsieur SOENEN souhaite que les services intéressés soient consultés lors du recrutement du T.U.C., d'autant plus que les U.E.R. devront payer une partie des frais.

Monsieur le Président est partisan de l'examen des candidatures par la Commission des Personnels.

III - REFLEXION SUR LES OEUVRES UNIVERSITAIRES

Le Président rappelle la politique actuelle du Ministère. Celui-ci souhaite privilégier les aides directes qui s'appliquent aux plus défavorisés comme les bourses, et diminuer les aides indirectes qui s'appliquent à tout étudiant quelle que soit sa catégorie sociale (sous forme de tickets de restaurant à bas prix par exemple).

On a observé une diminution de la fréquentation des restaurants universitaires notamment à cause de la file d'attente aux heures de pointe et à l'existence des restaurants de type fastfood ou pizzeria.

L'idée actuelle est d'ouvrir davantage les restaurants universitaires à d'autres catégories que les étudiants comme les invités ou visiteurs de l'Université. La possibilité a d'ailleurs toujours existé, selon les capacités d'accueil, avec l'utilisation d'un ticket dit "passager". Les restaurants universitaires pourraient également être ouverts aux agents des collectivités locales après signature d'une convention.

On envisage d'augmenter les droits d'inscription au bénéfice du C.R.O.U.S.

Monsieur POIRSON souligne la volonté du Ministère de redéployer l'argent disponible. Il souhaite augmenter le taux et le plafond des bourses et ne plus subventionner systématiquement tous les tickets de restaurant. Le prix du ticket doit se rapprocher du prix de revient réel du repas.

Il faut intensifier l'aide aux plus défavorisés. Il n'est pas normal d'aider autant le fils du PDG que le fils du SMICARD.

Afin de compenser les pertes d'effectifs des restaurants universitaires, on va ouvrir davantage les portes de ceux-ci à d'autres catégories que les étudiants et les personnels administratifs. Des réformes sont en projet. Tous les Directeurs de CROUS seront consultés.

Monsieur COFFIGNIEZ évoque le problème des étudiants qui dépassent très légèrement la limite du barème de revenus pour l'attribution des bourses.

Monsieur POIRSON connaît ce problème. Il recense actuellement le nombre d'étudiants qui se trouvent dans une situation de refus de bourse pour une faible somme de 500 F à 1 500 F.

Le Recteur dispose d'un contingent financier qui permet de régler certains cas particuliers en dehors de la stricte application de la réglementation et du barème.

Monsieur POIRSON rappelle que la bourse suppose une scolarité normale. Le minimum est de se présenter aux examens sauf cas particuliers comme la maladie.

Madame FRANCE demande si ce fonds est différent du fonds de solidarité.

Monsieur POIRSON répond positivement. Le fonds de solidarité est destiné à dépanner dans un laps de temps assez court des étudiants dans des situations d'urgence comme hospitalisation ou décès.

Il y a un contrôle des notes des étudiants qui n'ont pas réussi leurs examens.

A VALENCIENNES, le contrôle est relativement facile car l'Université est de petite taille. Elle peut refuser des chèques aux étudiants fantômes.

Monsieur DELCOURT pose une question sur le contrôle des revenus déclarés. Il lui semble que certains contribuables peuvent dissimuler une partie de leurs revenus et ainsi se voir attribuer des bourses.

Monsieur POIRSON répond que le Recteur peut travailler avec le service des Impôts.

Il fait observer que le nombre des boursiers a augmenté de 30% et chez les techniciens supérieurs de 40%. Le nombre de demandes a doublé également. Il se pose donc un problème de personnel pour gérer ces bourses.

Monsieur le Président demande l'avis aux étudiants et exprime le souhait d'une plus grande justice.

Monsieur HARBONNIER préfère attendre la réunion de la Commission Vie de l'Etudiant pour se prononcer.

Monsieur LEBouc s'étonne qu'on ouvre les restaurants universitaires à d'autres catégories alors qu'il y a déjà la queue aux heures de pointe.

Monsieur POIRSON préconise l'étalement des sorties des cours et des heures d'ouverture des restaurants universitaires mais le problème n'est pas simple. Monsieur PAYAN invite les Recteurs à y réfléchir.

Monsieur OBERT pense que les Directeurs de Restaurants Universitaires et d'UER doivent se concerter.

Monsieur HARBONNIER voit une solution avec la création d'une seconde chaîne au restaurant universitaire.

IV - REPARTITION DES RECETTES POUR L'ANNEE 1985 (cf.document)
par M. l'Agent Comptable.

Monsieur l'Agent Comptable rappelle que la Commission des Finances du 22 Janvier a approuvé la répartition des recettes. En raison du manque de Conseillers, le Conseil du 24 Janvier n'a pu procéder au vote de cette répartition. C'est pourquoi le document est présenté à nouveau.

Cette répartition des recettes donne les lignes directrices afin que les composantes puissent élaborer leur budget.

Monsieur l'Agent Comptable rappelle également que Monsieur BODART a souhaité que la subvention de la Ville de Valenciennes soit utilisée pour l'équipement ou l'enseignement.

Il y a un problème au niveau des Services Généraux afin d'équilibrer ses dépenses ; l'augmentation des frais de dossier étant insuffisante.

Le problème du surcoût de la recherche est évoqué. Lorsqu'un chercheur a un contrat, il coûte à l'établissement en chauffage et en électricité. Le Président et l'Agent Comptable demandent que les allocations forfaitaires prélevées passent de 8% à 10%. Cela n'est pas exorbitant si on compare ce prélèvement au surcoût de la recherche de plus de 10% octroyé par le Ministère. Si on compare à ce qui est pratiqué dans les autres Universités c'est un chiffre moyen normal.

Monsieur OBERT note que les prélèvements sur la formation continue sont de 12%.

Monsieur le Président met au vote la décision de prélever 10% sur les contrats. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Monsieur l'Agent Comptable expose les deux propositions qui vont être mises au vote du Conseil :

Tout d'abord le principe du prélèvement de 25 % sur chaque UER au bénéfice des Services Généraux. Ensuite la conservation des droits d'inscription par les Services Généraux.

Monsieur l'Agent Comptable signale que la subvention de la Ville de VALENCIENNES va être modulée. On a augmenté la part de ceux qui perdaient beaucoup en droits d'inscription comme l'IUT ou l'UER de Lettres.

Monsieur le Président explique que le logiciel national ne prévoit pas la répartition des droits d'inscription dans les UER. Le nouveau système est plus logique et évite de prélever trop sur la subvention de fonctionnement des U.E.R.

Monsieur OBERT évoque à nouveau le nombre de personnels ATOS donnés par l'IUT aux Services Généraux. En compensation deux ATOS rétribués sur le budget de l'IUT seront désormais pris en charge sur le budget des services généraux.

Monsieur KLOECKNER s'étonne de voir la totalité de la subvention de la Ville de VALENCIENNES figurer dans la rubrique "fonctionnement" alors que la Ville préconise l'utilisation en équipement.

Monsieur l'Agent Comptable demande aux Conseillers de rectifier l'intitulé de la colonne "Total fonctionnement" en "Total". Ce tableau a été établi depuis plus d'un mois alors que la lettre du Conseil Municipal a été reçue il y a quelques jours.

Monsieur HARBONNIER est d'accord avec la Ville pour considérer que les dépenses de fonctionnement comme le chauffage et les fluides incombent à l'Etat, et que l'utilisation de la subvention doit apparaître dans des actions ponctuelles apparaissant clairement.

Monsieur OBERDORFF fait remarquer que l'abandon des droits d'inscription par les UER n'est pas intéressante à terme pour celles qui peuvent voir leurs effectifs augmenter assez fortement.

La Faculté de Droit a gagné 150 étudiants avec la création de la Licence. L'accueil des étudiants dans les UFR augmentera plus vite qu'à l'IUT ou l'ENSI qui ont un accueil limité sauf ouverture de nouveaux départements.

Monsieur OBERDORFF signale également que la Faculté de Droit ne coûte rien puisqu'elle est logée, chauffée, éclairée par la Ville.

V - REFLEXION SUR LES MISSIONS DE L'UNIVERSITE

Monsieur le Président regrette que le décret sur la formation continue ne soit toujours pas paru. Il rappelle que Madame le Directeur des Enseignements Supérieurs a fixé le calendrier de révision des statuts de l'Université. Un dossier a été envoyé à tous les personnels de l'Université, aux étudiants élus ainsi qu'à tous les participants aux conseils et commissions.

Les Directeurs d'enseignement et de recherche et des services communs (Sports, BU, CEPPEs, Médecine Préventive) vont pouvoir exprimer leur point de vue lors de la réunion du Conseil d'Université prévue le Vendredi 1er Mars 1985 à 14 H.

Une autre réunion du Conseil est prévue le 14 Mars 1985.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur OBERDORFF pour un exposé sur les nouveaux textes.

Monsieur OBERDORFF rappelle les décrets parus (décret sur la classification des Etablissements Publics à caractère Scientifique Culturel et Professionnel) : décret sur les IUT, décret sur l'élection des Présidents d'Université, décret sur la participation des personnalités extérieures, décret électoral, décret financier.

La Loi du 26 Janvier 1984 crée des Etablissements nouveaux : les EPCSCP (Etablissements Publics à caractère scientifique culturel et professionnel) et définit les missions du Service Public de l'Enseignement Supérieur.

Les missions comprennent :

- la formation initiale et continue dont la formation de formateurs (cette dernière constitue une nouveauté par rapport à la loi de 1968) ;
- la recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation des résultats ;
- la diffusion de la culture ;
- l'information scientifique et technique (nouveauté par rapport à la loi de 68) ;
- la coopération internationale notamment par l'accueil des étudiants étrangers.

Le service public de l'Enseignement supérieur doit valoriser toutes les disciplines aussi bien les Lettres que les Sciences.

Il doit s'ouvrir à de nouvelles catégories de personnes comme les non bacheliers.

Le contenu des premiers cycles va être modifié.

La finalité de chacun des cycles est définie par les articles 14 et 15 de la Loi.

La réforme du doctorat ne garde qu'un seul type de doctorat.

Une des nouvelles compétences des Conseils Régionaux est de se prononcer sur la carte de la répartition des formations, des habilitations à délivrer les diplômes, et des moyens.

La création de l'Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel s'accompagne d'une évolution vers la contractualisation.

Les Etablissements Publics à caractère scientifique culturel et professionnel sont dotés de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière.

La gestion est exercée démocratiquement avec la participation des usagers (étudiants, auditeurs, personnalités extérieures). Chaque établissement définit sa politique de formation, de recherche et de documentation. Celle-ci doit s'exercer en accord avec la politique nationale et régionale.

La politique de l'établissement se traduit par la mise en oeuvre de liens contractuels négociés avec le Ministère de l'Education Nationale ou avec des Collectivités locales ou d'autres organismes publics ou privés.

L'Etablissement devra souscrire un contrat pluriannuel, en accord avec la planification, qui définira les obligations des deux parties en matière de moyens et de personnels. En fin de contrat, l'Etablissement fournira un rapport sur son exécution, fera une évaluation des résultats, et dira si les objectifs ont été atteints ou non.

Cette généralisation du système contractuel va de pair avec la décentralisation.

Les Etablissements devront développer leurs prestations de services fournis à titre onéreux, la commercialisation des produits, l'exploitation des brevets ; ils pourront prendre des participations dans des Sociétés, passer des conventions avec d'autres Universités, des organismes privés ou des G.I.P. (Groupements d'Interêt Public).

La loi définit 3 types d'Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel :

- Les Universités auxquelles sont assimilés les Instituts Nationaux Polytechniques ;
- les Ecoles et Instituts Extérieurs aux Universités ;
- les Ecoles Normales Supérieures, les Ecoles Françaises à l'étranger et les Grands Etablissements.

Les Universités regroupent diverses composantes qui sont des Instituts ou Ecoles créés par décret, des Unités de formation et de recherche, des départements, laboratoires et centres de recherche.

Des services communs peuvent être créés par exemple pour assurer l'organisation de la documentation, les activités sportives, la formation permanente, la médecine préventive,...

Chaque composante doit définir ses statuts qui seront approuvés par le Conseil d'Université.

Le Président dirige l'Université. Il est entouré d'un bureau et aidé par des Conseils.

Le Président, choisi parmi les enseignants-chercheurs, est élu par les trois conseils réunis.

Le Conseil d'Administration comprend 30 à 45 membres composés d'enseignants-chercheurs de disciplines différentes, de personnalités extérieures, d'ATOS et d'étudiants ; il détermine la politique de l'Etablissement, vote le budget et approuve les comptes financiers.

Le Conseil Scientifique comprend 20 à 40 membres en majorité enseignants-chercheurs. Son rôle est de déterminer la politique de recherche de l'Etablissement, de répartir les crédits de recherche et de se prononcer sur les demandes d'habilitation.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire comprend 20 à 40 membres essentiellement enseignants et étudiants. Il instruit les demandes d'habilitation et met en oeuvre des mesures améliorant les conditions de vie et de travail des étudiants.

La réflexion va se faire sur le nombre d'U.F.R. et de départements et le Ministre décidera de créer ou non les U.F.R. proposées.

Les statuts des U.F.R. devront être adoptés par les nouveaux Conseils élus.

Le Président remercie Monsieur OBERDORFF.

Monsieur POIRSON complète l'exposé de Monsieur OBERDORFF par quelques remarques :

Les textes englobent tout ce qui est post-bac. Les classes préparatoires aux grandes écoles et de techniciens supérieurs, les écoles normales et l'école des Mines de DOUAI font partie de l'enseignement supérieur.

Les points les plus remarquables sont la création de liens conventionnels, le développement de la formation continue, la notion de pluridisciplinarité des U.F.R.

Monsieur le Président désire que la réflexion des Conseillers s'oriente en priorité sur les missions de l'enseignement supérieur. Il rappelle les idées exprimées par Monsieur MORIAMEZ lors du Conseil du 24 Janvier 1985. L'Université doit saisir sa chance.

La Conférence des Présidents d'Université pense que c'est à partir des missions qu'il faut considérer la structure et l'organisation interne.

Le 1er Mars 1985 tous les Directeurs de composantes vont être entendus par le Conseil d'Université.

La transformation du sigle UER en UFR apporte une notion de secteur finalisé vers une profession à la fois en formation initiale et en formation continue.

Nous devons nous interroger. L'Université de VALENCIENNES est-elle prête à se lancer dans la valorisation de la recherche ? Qu'est-ce que l'Université de VALENCIENNES intègre comme missions ?

Le Président a déjà reçu quelques avis.

Le seul critère des responsables ne doit pas être la survie de son département.

Monsieur FLORENT pense qu'il serait judicieux de créer une U.F.R. de recherche. Les crédits seraient plus commodes à gérer. Cette U.F.R. permettrait de profiter au maximum des années sabbatiques. Elle accueillerait des professeurs étrangers et des chercheurs du CNRS.

Monsieur COFFIGNIEZ regrette que peu de conférences soient données par les scientifiques. Il demande également ce que l'on désigne sous le mot "transfert".

Monsieur le Président souligne la nécessité pour un enseignant-chercheur de se soumettre à cet exercice de la Conférence. Cela permet de clarifier sa pensée.

Sur la signification du terme "transfert" Monsieur le Président précise qu'il s'agit de la valorisation de la recherche par le dépôt de brevets par exemple.

Monsieur FLORENT regrette que le nombre de brevets déposés soit faible. En fait on n'arrive à faire breveter que des idées géniales. Or elles sont rares. Il faudrait pouvoir faire breveter le savoir-faire des universitaires.

Monsieur HARBONNIER pense qu'on veut rendre plus dynamiques les Universités et mêler davantage les entreprises à la vie de l'Université. La formation universitaire ne prépare pas à la vie professionnelle. Il faut donner les capacités aux étudiants de rentrer dans la vie active. Ils doivent arriver au travail non seulement avec les connaissances mais avec le mode d'emploi.

Pour conclure différents conseillers s'accordent sur quelques points : Nous devons nous assurer que notre Université remplit bien les missions définies par la Loi et ensuite les orchestrer dans les structures. D'autre part si l'extérieur nous perçoit parfois mal, nous ne connaissons pas toujours très bien notre propre structure. Il faut donc développer la communication à l'intérieur même de l'Université et vers l'extérieur.

Le Président remercie les Conseillers pour leur participation et clôt la séance.